



Lutte contre la violence et la tricherie

Dispositions Complémentaires aux règles de classements

Interprétation de l'article 37

- 1 Attribution des Pénalités

(Application à l'ensemble des inscrits sur la FMI ou la feuille de Match Joueurs, éducateurs et Dirigeants)

Cas 1

- Un joueur qui prend un carton rouge, la sanction sera de X matchs ferme(s) prendra autant de pénalité(s)
 - Exemple
 - 1 match ferme = 1 pénalité
 - 2 matchs ferme = 2 pénalités
 - Etc

Cas 2

- Un joueur qui prend une sanction en mois la sanction sera calculée comme suit : (Un mois = 3 pénalités)
 - Exemple
 - 1 mois = 3 pénalités
 - 2 mois = 6 pénalités
 - 10 mois = 30 pénalités
 - Etc
 - 2 ans = 7 points de retrait sur classement
 - Etc

Cas 3

- 1 joueur qui prend 3 cartons jaunes dans les trois mois entraîne un match ferme mais pas de point de pénalité

A –	
14 à 18 pénalités	1 point au classement
19 à 23 pénalités	2 points au classement
24 à 28 pénalités	3 points au classement
29 à 33 pénalités	4 points au classement
34 à 38 pénalités	5 points au classement
39 à 43 pénalités	6 points au classement
44 pénalités et +	7 points au classement
B –	
1 suspension d'un an	6 points au classement
1 suspension de 2 ans	7 points au classement
1 suspension de 3 ans	8 points au classement
1 suspension de 4 ans	9 points au classement
1 suspension de 5 ans	10 points au classement
1 suspension de 6 ans et +	11 points au classement

- 2 Un état sera envoyé à la fin de la phase aller